



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

CABINET DU PREFET  
SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES-MARITIMES  
B.P N° 99  
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE  
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : LTN ESPINASSE

NICE, LE

- 6 JUIL. 2026

***LE PREFET DES ALPES-MARITIMES***

26 06 41

**Arrêté S.D.I.S. N°**

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés « Risques radiologiques » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2026 (RAD).

*VU* le code général des collectivités territoriales ;

*VU* le code de la sécurité intérieure ;

*VU* le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* l'arrêté du 20 décembre 2002 modifié, fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;

**VU** l'arrêté du 10 avril 2025 relatif à l'appréciation des conditions de santé particulières exigées pour l'exercice des fonctions des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et pour l'aptitude à la conduite des véhicules du service ;

**VU** l'arrêté du 08 décembre 2005 relatif au contrôle d'aptitude médicale, à la surveillance radiologique et aux actions de formation ou d'information au bénéfice des personnels intervenants engagés dans la gestion d'une situation d'urgence radiologique et en particulier le 3<sup>ème</sup> tiret de l'article 1 ;

**VU** l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

**SUR** proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Risques Radiologiques » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2026 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

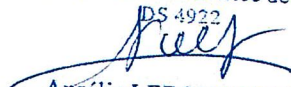
#### **ARTICLE 2** :

L'arrêté préfectoral n° 251866 du 31 décembre 2025 est abrogé.

#### **ARTICLE 3** :

Madame la sous-préfète, directrice de cabinet et Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet  
La Sous-Préfète, directrice de cabinet

DS 4922  
  
Aurélien LEBOURGEOIS